



PRODUITS ADOSSABLES AU CRÉDIT IN FINÉ

Pourquoi un adossement ?

Les banquiers exigent une double garantie en cas de prêt In Finé.

La première est une garantie hypothécaire et la seconde un placement nanti au profit de l'organisme prêteur et pour la somme totale jusqu'au remboursement.

Assurance-vie

Les sommes versées sur un contrat d'épargne assurance-vie génèrent des gains(ou plus-values).

Dans notre cas le gain généré est soumis au prélèvement libératoire dont le taux diminue avec la durée de notre contrat.

Fiscalité sur les rachats

Rachats	Assurance-vie
Avant 4 ans	(PLF à 35%) + prélèvements sociaux (13,5%)
Entre 4 et 8 ans	(PLF à 15%) + prélèvements sociaux (13,5%)
Après 8 ans	(PLF à 7,5%)* + prélèvements sociaux (13,5%)

* Après un abattement sur les plus values de 4 600 € pour une personne seule et de 9 200 € pour un couple marié ou pacsé.

PLF : Prélèvement Libératoire Forfaitaire

PEA

Après 5 ans, tout retrait sur le PEA s'effectue en totale exonération d'impôt (hors prélèvements sociaux).

Jusqu'à 5 ans les retraits sont soumis à une imposition sur les plus-values qui diminuent avec la durée du contrat.

Fiscalité sur les retraits

Retraits	PEA (si seuil annuel de cession > 15 000 €)
Avant 2 ans	22,5% + prélèvements sociaux (13,5%)*
Entre 2 et 5 ans	16% + prélèvements sociaux (13,5%)*
Entre 5 et 8 ans	0 + prélèvements sociaux (13,5%)*
Après 8 ans	0 + prélèvements sociaux (13,5%)

* Avant 8 ans, tout retrait équivaut à fermer le contrat.